

« Osez rénover et adapter son logement »

Les Communautés de communes du Pays bigouden renforcent le conseil aux habitants et les aides à l'amélioration de l'habitat

Suite à l'élaboration conjointe de leurs Programmes Locaux de l'Habitat, les Communautés de communes du Pays Bigouden (haut et sud) souhaitent élargir leur champ d'action à l'accompagnement des travaux de rénovation et d'adaptation des logements.

À partir de cet été, l'information des habitants sur les questions liées à l'Habitat sera renforcée avec la mise en place d'un dispositif d'aide à l'amélioration de l'Habitat « Osez rénover et adapter votre logement ! ».

Au travers de ce dispositif, les communautés de communes ont missionné l'opérateur Citémétrie pour aider les ménages du territoire disposant de ressources modestes à résoudre les situations d'inconfort, à adapter les logements à leurs besoins et à accompagner les propriétaires bailleurs souhaitant rénover en profondeur des logements destinés à la location.

Rénover son logement pour gagner en confort et faire des économies d'énergie

En Pays Bigouden, environ 400 logements dans le haut et 700 dans le Sud, présentent des signes de dégradation importante. Les Communauté de communes accompagnent les propriétaires aux revenus modestes concernés par d'importants travaux, dans l'objectif de lutter contre les cas de logements indignes.

50% des logements ont été construits avant 1975. Environ 75% ont une consommation énergétique supérieure à 230 kWhEP/m² (étiquette de consommation D). Ces chiffres illustrent bien l'enjeu que représente la rénovation des logements existants pour les remettre aux normes de confort actuelles et diminuer la facture énergétique de leurs occupants.

On évalue à près de 6 400 (respectivement 2 200 pour le Haut et 4 200 pour le Sud) le nombre de ménages habitant un logement ancien énergivore et ayant des ressources modestes sur le Pays Bigouden Sud et le Haut Pays Bigouden.

Outre les aides qui vont être apportées selon le niveau de ressources des ménages, un **accompagnement renforcé** est mis en place pour élaborer un projet performant et mener à bien des travaux de rénovation pertinents sur le logement.

Adapter son logement pour y vivre plus longtemps

35% des habitants du Pays Bigouden Sud ont plus de 60 ans, et 30% sur le Haut Pays Bigouden, alors que ¾ des logements sont de grandes tailles et souvent inadaptés pour des personnes souffrant de problèmes de mobilité. De nombreuses solutions existent pour limiter le risque de chute et rester à domicile le plus longtemps possible mais celles-ci représentent un coût pour les personnes ayant de faibles ressources qui représentent plus de 3 800 ménages sur le territoire.

Pour répondre à cette problématique, le **dispositif prévoit des conseils et des informations sur l'adaptation du logement ainsi qu'un accompagnement renforcé pour les personnes âgées modestes dans le cadre leurs projets de travaux** (visite d'ergothérapeute, aide au montage de dossier de financement, etc.).

Le dispositif « Osez rénover et adapter son logement »

L'objectif du dispositif est d'offrir un **accompagnement technique et financier simplifié** aux propriétaires ayant des ressources modestes pour leur garantir un logement confortable et peu consommateur d'énergie. Un accompagnement technique est également offert aux personnes souhaitant réaliser d'importants travaux dans des logements locatifs pour évaluer les aides mobilisables.

Plutôt que de devoir s'adresser aux différents partenaires, les propriétaires pourront s'adresser à un interlocuteur unique, Citémétrie, missionné pour les conseiller sur les travaux à réaliser, estimer les économies d'énergie, se renseigner sur les financements et déposer une demande d'aide conjointe (ANAH et communautés de communes).

Quels sont les bénéficiaires ?

Le dispositif "Osez rénover et adapter son logement" vise à aider les propriétaires occupant leur logement mais n'ayant pas les ressources pour engager d'importants travaux voire les propriétaires bailleurs souhaitant réaliser des travaux et conventionner leurs loyers.

Quels travaux seront finançables ?

Ils devront répondre à au moins un des trois objectifs :

- Résorber des cas de logements très dégradés voire indignes ;
- Améliorer les performances énergétiques du logement ;
- Répondre à un besoin d'adaptation pour favoriser un maintien à domicile.

Où et quand obtenir les renseignements ?

Contactez **Citémétrie**, opérateur : 02 98 50 53 94 | opah.pays-bigouden@citemetrie.fr

Se rendre aux permanences de Citémétrie:

- 1^{er} mercredi du mois, Mairie de Landudec, 9h-12h
- 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} mercredi, Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, 14 rue Charles le Bastard à Pont L'Abbé.

En parallèle de ce dispositif, soumis à des conditions de ressources pour les propriétaires occupants, d'autres partenaires restent à votre disposition pour conseiller et renseigner gratuitement tous les habitants en matière de logement (rénovation, acquisition, location, etc.) ou de maintien domicile.

Petit rappel des partenaires incontournables :

- **L'ADIL** : pour élaborer un plan de financement avant d'acheter, mieux connaître les règles d'attribution des logements HLM, la marche à suivre pour les demandes, en savoir plus sur les prêts et aides spécifiques en matière d'amélioration de l'habitat et de rénovation énergétique ou sur les allocations logement ; comprendre les contrats de construction, de cession, de travaux, les assurances liées à la construction et au logement, le droit de la location, la copropriété, la fiscalité immobilière, les crédits d'impôts, l'investissement locatif, etc.
 - Pont l'Abbé : chaque 1er mercredi du mois, de 09h à 12h, 14, rue Charles Le Bastard
 - Le Guilvinec : chaque 3ème mercredi du mois, de 14h à 17h, en Mairie
 - CCHPB : Mairie de Landudec, 1^{er} mercredi du mois, de 14h à 17h
 - Tél. 02 98 46 37 38 - www.adil29.org.
- **l'Espace-Info-Energie** : pour obtenir des conseils techniques et des informations sur les financements des travaux favorisant les économies d'énergie et la production d'énergie.
 - permanences téléphonique ou **sur rendez-vous** les 1^{er} et 3^e mardis du mois au 14 rue Charles le-Bastard à Pont-l'Abbé
 - numéro vert : 0805 203 205
- **Le CLIC du Pays Bigouden**: pour toute demande d'accompagnement personnalisé, notamment sur les services de maintien à domicile
 - 14 rue Charles-le-Bastard à Pont-l'Abbé - 02 98 87 39 50